

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/09/2025 - 3649 - 2016 B 00298 - 821 911 385 - A.L.V. Lavandier Plomberie
Chauffage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2023	et clos le	31/03/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
4003 route de Bergerac Les Sarrazies 24140 Eyraud Crempse Maurens FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Plomberie Chauffage		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
		Bénéfice imposable à 15%		11 334	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
☐					
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
☐					
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui		Si oui, indication du logiciel utilisée	
				Sage 50	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA				Visa : CGA	
				☐	
				Viseur conventionné	
				☐	
Examen de conformité fiscale (ECF)				☐	
				Nom du prestataire ECF	

GRÈVE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BERGERAC
Dépôt du : 19/09/2025
N° du Dépôt : 3649
SIRENE : 821 911 385
N° de Gestion : 2016 B 00298

Certifié conforme à l'original
Le Président

SAS A.L.V. LAVANDIER

Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A

TVA FR 84 821 911 385

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR**

						Si déposé néant, cochez la case : ☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 18949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/03/2024		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	2 000	AC	2 000	0	0
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
		Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	5 234	AS		5 234	5 234
		Autres immos corporelles		AT	36 562	AU	18 356	18 206	25 362
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
		Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH	533	BI	-2 000	2 533	2 533		
Total (II)				BJ	44 329	BK	18 356	25 973	33 129
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR	8 437	BS		8 437	8 437
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	2 719	BY		2 719	20 442
		Autres créances (3)		BZ	3 941	CA		3 941	1 789
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE			
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS	Disponibilités		CF	51 731	CG		51 731	7 730
		Charges constatées d'avance (3)		CH		CI			
		Total (III)		CJ	66 828	CK		66 828	38 398
		Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)		CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif (VI)		CN							
Total général (I à VI)				CO	111 157	1A	18 356	92 801	71 527
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385		Néant ☐	
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)			DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF			
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	25 791	30 139	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	14 973	-4 348	
	Subventions d'investissement			DJ			
Provisions réglementées			DK				
TOTAL (I)			DL	41 764	26 791		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	23 373	39 103	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	24 321	4 674	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 030	789	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes				EA	1 313	170	
	Compte de régul. Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	51 037	44 736		
Ecart de conversion passif			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	92 801	71 527		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385							Néant ☐		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	207 715	FH		FI	207 715	146 146	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	207 715	FK		FL	207 715	146 146	
	Production stockée					FM		699	
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	207 715	146 845
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS				
	Variation de stocks (marchandises)				FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU		119 327	92 432	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW		36 960	32 488	
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX		563	540	
	Salaires et traitements				FY		19 212	15 510	
	Charges sociales (10)				FZ		8 820	5 443	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA		
			- dotations aux provisions				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
			Autres charges (12)				GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	184 882	146 413
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 833	432
Opération n° en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		7 155		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		294	431	
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	7 449	431
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-7 449	-431	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)						GW	15 384	1	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385				Néant ☐		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 255	46
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 255	46
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	3 175	2 850
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 175	2 850
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-920	-2 804
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	-509	1 546
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	209 970	146 891
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	194 997	151 240
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	14 973	-4 349
RENOIS :						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
(2) Dont produits de locations immobilières				HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
(9) Dont transferts de charges				A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
facultatifs				A6		
obligatoires				A9		
dont cotisations facultatives Madelin				A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures		Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>										Néant ☐						
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	2 000	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains										KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV	5 234	KW	KX			
		Matériel de transport								KY	33 976	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	2 583	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers								LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes										LK		LL	LM		
	TOTAL III										LN	41 793	LO	LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M	8T	
Autres participations										8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés										1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières										1T	533	1U	1V			
TOTAL IV										LQ	533	LR	LS			
Total général (I + II + III + IV)											OG	44 326	OH	OJ		
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
														Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CO	DØ	2 000	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ	MK	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM	MN	5 234	MO	
		Matériel de transport								IV		MP	MQ	33 976	MP	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS	MT	2 583	MU	
		Emballages récupérables et divers								IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes										NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III										IY		NG	NH	41 793	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		OU	M7	ØW
Autres participations										IO		ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés										I1		2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E	2F	533	2G	
TOTAL IV										I3		NJ	NK	533	2H	
Total général (I + II + III + IV)											I4		ØK	ØL	44 326	ØM

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALV Lavandier Plomberie Chauffage						Néant ☒
Exercice N clos le 31/03/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
	1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-				
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=				
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>										Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement					CY	2 000	EL		EM		EN	2 000
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF		PG		PH	
TOTAL I					RK	2 000	RM		RN		RO	2 000
Terrains					PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	5 234	QA		QB		QC	5 234
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport				QH	5 180	QI	6 796	QJ		QK	11 976
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	787	QM	359	QN		QO	1 146
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT	
TOTAL II					QU	11 201	QV	7 155	QW		QX	18 356
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					QN	13 201	OP	7 155	OQ		OR	20 356
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
				Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						Z9	Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP	SR					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DCFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>							Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	0	UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	2 719		2 719					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 941		3 941					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
TOTAUX				VT	6 660	VU	6 660	VV					
REVENUS	(1)	Montant des			- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
					- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
				à plus d'1 an à l'origine	VH	23 373		23 373					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	24 320	24 320					
		Personnel et comptes rattachés				8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 030	2 030					
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
			Obligations cautionnées		VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	1 313	1 313					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K							
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				Z2							
		Produits constatés d'avance				8L							
		TOTAUX				VY	51 036	VZ	27 663	23 373			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SQ 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ALV Lavandier Plomberie Chauffage		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS					Exercice N clos le 31/03/2024			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	14 973		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY			
	Impôt sur les sociétés				IT	509		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7		
Réseaux participations / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				IB	
			- imposées au taux de 0%				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	15 482		
II - DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.					WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.					WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A			XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer					ZY		
	Majoration d'amortissement					XD		
	Abattement sur les bénéfices et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	KG	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
TOTAL II					XH			
III - RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I - II)		XI	15 482			
		Déficit (II-I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL 4 148		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	11 334	XO		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	4 148
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	4 148
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)					
				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	30 139		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-4 349			Dividendes		ZE			
								Autres répartitions		ZF			
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Report à nouveau		ZG	25 790		
				Total I	ØF	25 790					Total II	ZH	25 790
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT				
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				XQ				
		Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS				
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
		Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				ST				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052							ZJ				
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	563	540		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS				9Z				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX	563	540		
TVA	Montant de la TVA collectée							YY					
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ					
DIVERS	Montant brut des salaires							ØZ					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK					
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur							RH					
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL		
							Plus values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO		
							Plus values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH		N° SIRET société mère	JJ		

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 % 0 %	11
				10		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B		C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 % 0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise			ALV Lavandier Plomberie Chauffage		Neant		☒				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine			Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %				
1			2		3		4				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			N								
			N-1								
			N-2								
			N-3								
			N-4								
			N-5								
			N-6								
			N-7								
			N-8								
			N-9								
N-10											
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter			
		à 19% ou 15%		à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice		à 15% ou 19 %					
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>				Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ALV Lavandier Plomberie Chauffage</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/04/2023</u> et clos le: <u>31/03/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	1
		dont apprentis YF	
		dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	207 715
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	207 715
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	156 287
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	156 287
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 51 428
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	51 428
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA. Vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	207 715
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY - GZ	du 01/04/2023 au 31/03/2024
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFP N° 2050-F-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Mde	Nom complet	Vincent Morgane				
Nom marital	Lavandier			% de détention	50	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	28/12/1994	N° Département	24	Commune	Bergerac	Pays	FRANCE
Adresse :							
0							
Bramefan							
24100 Bergerac							
FRANCE							
Titre	Mr	Nom complet	Lavandier Anthony				
Nom marital				% de détention	50	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	20/04/1991	N° Département	24	Commune	Bergerac	Pays	FRANCE
Adresse :							
0							
Bramefan							
24100 Bergerac							
FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ALV Lavandier Plomberie Chauffage - SIREN : 821911385		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : ALV Lavandier Plomberie Chauffage	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 821911385	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

ALV Lavandier Plomberie Chauffage

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 4003 route de Bergerac

24140 Eyraud Crempse Maurens

RCS BERGERAC 821 911 385

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT

AG Ordinaire du 28 SEPTEMBRE 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, le présent rapport est établi en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et d'approuver les comptes annuels dudit exercice.

Monsieur Anthony LAVANDIER, Président associé de la SAS ALV Lavandier Plomberie Chauffage, a établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition au siège dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

Nous vous présentons ci-après les comptes de notre exercice social clos au 31 mars 2024. Notre activité progresse en comparaison de l'exercice précédent. Ce résultat est dû à l'engagement total et courageux de la ressource humaine de l'entreprise et à une gestion rigoureuse. Les dépenses ont été strictement encadrées.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'activité se poursuit avec un fonctionnement "normal" et une productivité intéressante.

- Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

- Prise de participation

Notre Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé

RESULTATS - AFFECTATION

Présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

- *Examen des comptes et résultats*

Le compte de résultat de l'exercice **clos le 31 mars 2024** se présentent comme suit :

Le total des **produits d'exploitation** s'élève à **207 715 euros**

Le total des **charges d'exploitation** ressort à **184 882 euros** :

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 22 833 euros

Après déduction du résultat financier et du résultat exceptionnel négatif, le **résultat net comptable** de l'exercice après impôt se solde par un **bénéfice de 14 973 euros**

- *Investissements*

Pas d'investissements durant l'exercice

- *Proposition d'affectation du résultat*

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de **14 973 euros** que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau en intégralité.

- *Dépenses non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce et après lecture du rapport spécial de la Présidente, nous vous demandons de prendre acte des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

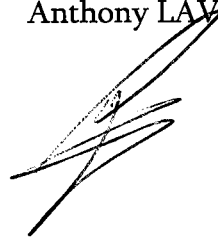
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration

En conclusion, nous souhaitons que cette proposition emporte votre approbation.

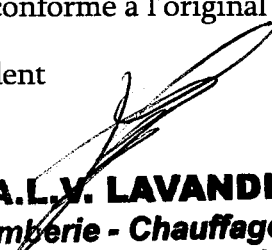
Le Président

Anthony LAVANDIER



Certifié conforme à l'original

Le Président



SAS A.L.V. LAVANDIER

Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A

TVA FR 84 821 911 385

ALV Lavandier Plomberie Chauffage

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 4003 route de Bergerac

24140 Eyraud Crempse Maurens

RCS BERGERAC 821 911 385

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS

WISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Chers associés,

En application de l'article L.227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 dudit Code.

Nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé

Le Président
Anthony LAVANDIER



Certifié conforme à l'original

Le Président

SAS A.L.V. LAVANDIER
Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A

TVA FR 84 821 911 385



ALV Lavandier Plomberie Chauffage
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4003 route de Bergerac
24140 Eyraud Crempse Maurens
RCS Bergerac 821 911 385

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-huit septembre à dix heures,
Les associés de la SAS ALV Lavandier Plomberie Chauffage se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire, au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire. L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony Lavandier en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2024
- Le rapport de gestion
- Le rapport spécial sur les conventions
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2024 et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, donne lecture de son rapport de gestion à l'Assemblée et du rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et le remercie pour sa gestion rigoureuse.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à

14 973 euros au compte « report à nouveau » en précisant qu'aucune distribution au titre de l'exercice précédent n'a été effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code du commerce, et statuant sur ce rapport, approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

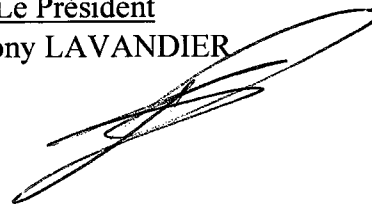
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, par le Président a été signé par lui.

Le Président

Anthony LAVANDIER



Certifié conforme à l'original

Le Président



SAS A.L.V. LAVANDIER

Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

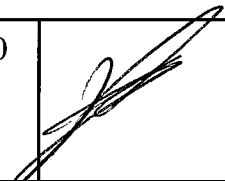
SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322

TVA FR 84 821 911 385

ALV Lavandier Plomberie Chauffage
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4003 route de Bergerac
24140 Eyraud Crempse Maurens
RCS Bergerac 821 911 385

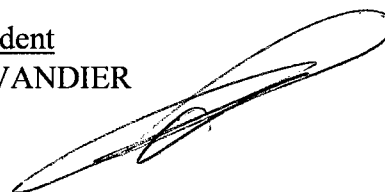
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	ACTIONS	VOIX	SIGNATURE
1	Madame Morgane Lavandier née Vincent 4003 route de Bergerac 24140 Eyraud Crempse Maurens	50	50	
2	Monsieur Anthony Lavandier 4003 route de Bergerac 24140 Eyraud Crempse Maurens	50	50	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents possédant ensemble 100 actions soit l'intégralité des actions constituant le capital social

Le Président
Anthony LAVANDIER



Certifié conforme à l'original
Le Président

SAS A.L.V. LAVANDIER
Plomberie - Chauffage

Les Barrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74
Email : anthonylavandier@icloud.com
SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A
TVA FR 84 821 911 385

ALV Lavandier Plomberie Chauffage
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4003 route de Bergerac
24140 Eyraud Crempse Maurens
RCS Bergerac 821 911 385

PROPOSITION DAFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 973 euros au compte « report à nouveau » en précisant qu'aucune distribution au titre de l'exercice précédent n'a été effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Certifié conforme à l'original

Le Président

SAS A.L.V. LAVANDIER
Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A

TVA FR 84 821 911 385

Certifié conforme à l'original

Le Président

SAS A.L.V. LAVANDIER
Plomberie - Chauffage

Les Sarrazies - 24140 MAURENS - Tél. 06 38 94 11 74

Email : anthonylavandier@icloud.com

SIRET 821 911 385 00028 - APE 4322 A

TVA FR 84 821 911 385

